

Le comté de Haldimand n'a pas produit son Rapport d'information financière (RIF) de 2012. En l'absence du RIF de 2012 de le comté de Haldimand, le ministère des Finances n'a pas pu confirmer le montant de l'allocation pour 2014.

Le montant de l'allocation accordée au comté de Haldimand au titre du FPMO de 2014 sera confirmé une fois que son RIF aura été produit.